

Mercredi 8 août 2018

VIGILANCE ORANGE ORAGES – PLUIE INONDATION

Alerte vigilance orange orages – pluie inondation dans les Bouches-du-Rhône : la Préfecture appelle à la prudence

L'alerte vigilance a été lancée ce mercredi 08 août 2018 à 16 heures par Météo France.
Le phénomène sera effectif jeudi 09 août 2018 de 3 heures du matin jusqu'à 18 heures.

■ Qualification du phénomène et situation actuelle

Un épisode pluvio-orageux intense pouvant entraîner de fortes précipitations est attendu dans la nuit de jeudi. Il se poursuivra jusqu'en fin de journée.

■ Evolution prévue

Ces orages, accompagnés de fortes rafales de vent et de grêle, occasionneront, en outre, des intensités pluvieuses très fortes, 80 à parfois plus de 100 mm en moins de 3 heures.

Les cumuls attendus sur l'ensemble de l'épisode pourront localement atteindre des valeurs de l'ordre de 120 à 150 mm, ponctuellement 200 mm. A priori, les zones littorales semblent moins menacées.

■ Conseils de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :

- Éviter toutes les activités extérieures de loisir.
- S'abriter en évitant les zones boisées et mettre ses biens en sécurité.
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements.
- En cas d'obligation de déplacement :
 - Se renseigner sur l'état des réseaux routiers ;
 - Être prudent et vigilant : les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses : 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides, 80 km/h sur route. Allumer les feux de croisement et respecter les distances de sécurité ;
 - Sur la route, s'arrêter en sécurité en évitant les zones boisées. S'il n'y a pas de danger immédiat, ne pas quitter son véhicule ;
 - Respecter les interdictions ou consignes qui sont données par les forces de l'ordre ou les agents de l'Équipement.
- Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :
 - Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
 - Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

- Dans un camping, vérifier qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations soudaines. En cas de doute, se réfugier dans un endroit plus sûr ;
- Signaler sans attendre les départs de feux le cas échéant ;
- Dans une zone sensible aux crues, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux ;
- S'éloigner de tout cours d'eau : rivière, cadereau, roubine... ;
- Ne stationner pas sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre.

– Éviter de :

- Téléphoner et d'utiliser les appareils électriques ;
- Se déplacer avec du matériel métallique sur l'épaule ;
- Rester à l'orée des bois ;
- Rester près de pylônes haute tension ;
- Rester près d'une grue ;
- S'approcher des piscines et plans d'eau ;
- D'être près d'une voiture.

Attention : la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit.

■ Se tenir informé

Site Internet de Météo-France : www.meteo.fr

Centre Régional d'Informations et de Coordination Routière (CRICR) au 0 826 022 022

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://twitter.com/prefet13>

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)